

LE CENTRE EUROPÉEN DE MÉDIATIONS PROPOSE UNE FORMATION

LA MÉDIATION AVEC LES AUTORITÉS PUBLIQUES

Depuis la loi "waterzooi" du 18 juin 2018, les pouvoirs publics peuvent en effet participer à une médiation.

DEVENEZ MÉDIATEUR OU MÉDIATRICE SPÉCIALISTE EN MÉDIATION AVEC LES POUVOIRS PUBLICS !

Ensemble, nous examinerons :

- Quelles sont les MARC - Méthodes Alternatives de Résolution des Conflits ?
- Comment les appliquer à l'administration en général, et aux divers services publics en particulier ?
- Les pouvoirs publics ne sont pas des « médiés » comme les autres. Quelles sont leurs spécificités ?
- Quelles sont les différentes étapes théoriques et pratiques d'une médiation avec un pouvoir public ?
- Avec quels bagages théoriques, pratiques et émotionnels faut-il s'investir dans cette nouvelle opportunité ?
- Comment entrer en contact et interagir avec les pouvoirs publics, tenant compte de leur culture d'entreprise respective, leurs codes et leur fonctionnement ?
- Quelle attitude adopter pour ne pas concurrencer les services pour la prévention et la protection au travail, et respecter les prérogatives de chacun ?

Organisé par :



CENTRE EUROPÉEN DE MÉDIATIONS (ASBL)
RUE DE L'HÔTEL DES MONNAIES, 119 - 1060 BRUXELLES
T +32 (0) 476 261 216 - CENTRE.EUROPEEN.MEDIATIONS@GMAIL.COM
IBAN : BE92-0001-3107-8423 - BIC : BPOTBEB1

Avec le soutien de :



UBMP-BUPB-UBPM
UNION PROFESSIONNELLE/FÉDÉRATION
AVENUE PIERRE BEYST, 4 - 1070 BRUXELLES
WWW.UBMP-BUPB.ORG

PRINCIPES PÉDAGOGIQUES

Alternances théories et pratiques / Analyses de cas / Jeux de rôles

La formation se fonde sur des "savoirs", "savoir-faire" et "savoir-être", enseignés de manière transversale.

Les formateurs et formatrices font appel à la pédagogie active, incluant la participation personnelle, l'analyse des situations vécues, des apports théoriques, des exercices pratiques, un travail sur les attitudes et les comportements (postures), l'intégration de techniques professionnelles et de mises en situation.

En cours de formation, des références bibliographiques seront transmises.

FORMATEURS & FORMATRICES MÉDIATEURS & MÉDIATRICES AGRÉÉ-E-S

Radouane BOUHLAL
Clémentine CAILLET
Serge DILLEENS
Emmanuel JACUBOWITZ
Grégory SIMON
Hélène VAN DEN STEEN

Avec les contributions de Léon-Pierre BREBOIS, Valérie DE SCHEPPER et Michaël PILCER

PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES

Les professionnels souhaitant développer leur pratique en médiation avec les pouvoirs publics.

Les professionnels non-médiateurs agréés sont conviés à participer à un séminaire préalable de deux jours*, organisé les 2 & 3/09/2021 de 9:00 à 12:15, et de 13:15 à 16:30.

ORGANISATION

Formation avec certification.

Agrément 60 h reconnu par la Commission Fédérale de Médiation.

Dix jeudis de 9:00 à 12:15, et de 13:15 à 16:30 :

9, 16, 23, 30/09/2021 – 7, 21, 28/10/2021 – 25/11/2021 – 9, 16/12/2021.

Lieu sur Bruxelles, précisé à l'inscription en fonction du nombre de participation (règles sanitaires).

Coordination : Hélène VAN DEN STEEN, Centre Européen de Médiations, +32 476 261 216.

Prix pour les 10 jours : 2.200 € (ou 2.000 € pour les membres de l'UBMP – BUPB - UBPM).

Nombre de places limitées.

Formation en présentiel (sera en virtuel si le contexte sanitaire l'impose).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font via centre.europeen.mediations@gmail.com (nom, prénom, courriel, téléphone, adresse de facturation) et seront retenues dans l'ordre des paiements (2.200 € / 2.000 €) sur le compte du Centre Européen de Médiations (asbl n° 443.095.103).

IBAN : BE92-0001-3107-8423 – BIC : BPOTBEBI

Mentions : Formation « Médiation & Pouvoirs publics 2021 » + vos nom et prénom.

* Paiement du séminaire préalable : 220 € sur le compte précité du Centre.

Mentions : Séminaire préalable « Médiation & Pouvoirs publics 2021 » + vos nom et prénom.